



## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT 21-531**

**modifiant le règlement de zonage 09-370 –  
prévoir des normes plus restrictives en lien avec  
la garde des poules et coqs pour les usages  
résidentiels en zonage agricole permanente**

**EST** donné avis public par madame la secrétaire-trésorière adjointe, Nathalie Cormier :

**QUE** le règlement 21-531 modifiant le règlement de zonage 09-370 – prévoir des normes plus restrictives en lien avec la garde des poules et coqs pour les usages résidentiels en zonage agricole permanente a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 7 juin 2021.

Ce règlement vise à prévoir des normes plus restrictives en lien avec la garde des poules et coqs pour les usages résidentiels en zonage agricole permanente.

Ce dernier fait suite à l'adoption du règlement de concordance au SAR de la MRC des Maskoutains portant le numéro 20-509 visant l'intégration de normes à l'intérieur des zones sensibles identifiées à ce schéma.

**QUE** ce règlement peut être consulté en ligne dans la section des données ouvertes du site Web de la Municipalité.

Pour entrer en vigueur, ce règlement doit recevoir l'approbation au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains.

**DONNÉ** à Sainte-Marie-Madeleine, le 9<sup>e</sup> jour de juin 2021.

*Nathalie Cormier*

Nathalie Cormier  
Secrétaire-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Nathalie Cormier, secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie dans le bulletin municipal et aux deux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat en ce 9<sup>e</sup> jour de juin 2021.



Nathalie Cormier  
Secrétaire-trésorière adjointe